

**ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE DU PRÉSIDENT
À MONSIEUR THOMAS PASQUIER, CHEF DU SERVICE BÂTIMENT**

Le Président de la communauté de communes des Pays de L'Aigle,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L5211-9,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Considérant que Monsieur Thomas PASQUIER exerce les fonctions de chef du service bâtiment,

Considérant la nécessité de donner délégation de signature à Monsieur Thomas PASQUIER pour le bon fonctionnement du service dont il a la charge,

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Il est donné délégation de signature à Monsieur Thomas PASQUIER d'engager des dépenses relevant du service bâtiment dans la limite d'un montant inférieur à 200 € HT (deux cents euros).

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Thomas PASQUIER, la délégation de signature qui lui est conférée sera exercée dans les mêmes conditions,

- par Monsieur Nicolas GUEUNET, directeur des services techniques
- et en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Nicolas GUEUNET, par Monsieur Vincent ROUSSEL, Directeur du pôle finances, aménagement du territoire, services techniques et transition écologique,
- et en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Vincent ROUSSEL, par Monsieur Pierre LACROIX, Directeur Général des Services,

Article 3 : Le Président de la communauté de communes est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- transmis à la sous-préfecture de Mortagne-au-Perche au titre du contrôle de légalité
- publié sur le site internet de la communauté de communes des Pays de L'Aigle

FAIT À L'AIGLE, LE 17 MARS 2025

Acte reçu en préfecture le 21 MARS 2025
Publié en ligne le 21 MARS 2025
Certifié exécutoire

**Le Président
Jean SELLIER**



Déléataire
Notifié à l'agent, le
Thomas PASQUIER

Déléataire en cas d'absence ou d'empêchement
Notifié à l'agent, le
Nicolas GUEUNET

Déléataire en cas d'absence ou d'empêchement
Notifié à l'agent, le
Vincent ROUSSEL

Déléataire en cas d'absence ou d'empêchement
Notifié à l'agent, le
Pierre LACROIX